



Vol en reunion (mineur de 16 ans)

Par **k2010**, le **21/07/2010** à **07:16**

Bonjour,rnrnVoila mon fils a été accusé à tort dans un vol en reunion au quelle il n'etait pas au courant qui a eu lieu aux alentours de sont Lycée . La personne (et 2 autres amis à elle) ayant etais victime du vol à reconnu mon fils comme etant l'auteur du vol. rnrnSeul souçis c'est que mon fils a finit les cours à 2h00 et la personne c'est faite agresser aux alentours de 18h00 . Mon fils à été au tribunal et a affirmé au juge avoir un témoin. rnrnSeul problème c'est que la personne n'est plus consentente à l'idée de témoigner et c'est même disputer avec mon fils.rnrnDonc la question est que peu engendré mon fils ? et la preuve de reconnaissance est elle une preuve sur ?rnrnMerçi d'avancernrnEdit : Mon fils est mise en examen en attendant le temoignage .

Par **chris_ldv**, le **21/07/2010** à **09:22**

Bonjour,rnrnVos explications sont confuses et votre démonstration peu probante: si votre fils a fini ses cours à 02:00 rien ne l'empêchait d'être aux alentours du lycée à 18:00 il me semble.rnrnLe fait pour votre fils d'avoir affirmé au juge (à priori d'instruction) de disposer d'un alibi et de citer un témoin est extrêmement négatif si ce témoin ne confirme pas les dires de votre fils: le juge risque fort de considérer que votre fils est un affabulateur qui se moque de lui ... vous aurez compris que ce n'est pas bon du tout !!!rnrnLa situation est simple: si des indices concordants et des témoins fiables et multiples accusent votre fils alors qu'aucun élément déterminant, tel qu'un témoin, ne permet de le mettre hors de cause alors il sera vraisemblablement condamné.rnrnCordialement,

Par **k2010**, le **21/07/2010** à **09:56**

Bonjour ,
Merçi pour votre reponse en faite le témoin à témoigner au poste de police qui lui on ensuite expliquer qui devais retémoigner au tribunal donc je voudrais juste savoir si le témoignage au poste de police sera communiquer au juge malgré qu'il ne parte pas au tribunal et savoir aussi ce que mon fils peut engendré sachant que c'est son premier jugement et qu'il a un casier vide ?
EDIT : J'AI OUBLIER DE VOUS PRECISEZ QUE LE LYCEE N'EST PAS A COTE DE CHEZ NOUS MON FILS PREND LE BUS POUR Y'ALLER .